

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE B769 SITUÉE SUR  
LA COMMUNE DE VINDELLE**

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et  
immobilières  
N° 2021-D-121

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1** – Dans le cadre des acquisitions de biens pour la réalisation de postes de refoulement, est approuvée l'acquisition de la parcelle cadastrée B 769 située Promenade de la Méronne sur la commune de Vindelle, d'une superficie de 190 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de Vindelle.

**Article 2** – La commune de Vindelle cède cette parcelle à GrandAngoulême à titre gratuit. Les frais d'acte sont à la charge de GrandAngoulême.

**Article 3** – La dépense sera imputée au budget Assainissement.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 04 JUIN 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 04 JUIN 2021  
Publié ou notifié,  
Le 04 JUIN 2021